

A l'attention du commissaire- enquêteur:

Madame, Monsieur,

Je me suis déplacée en Mairie samedi 23/05 pour rencontrer le commissaire en charge de l'enquête publique sur le projet de PLU. J'ai aussi partagé mes observations avec Monsieur le maire.

Ma propriété est classée en STECAL de Chanteloup.

J'attire votre attention sur une anomalie présente sur le plan. En effet, un des parkings ne fait pas partie de la STECAL or il est indispensable à l'activité.

Ce parking, est compris entre 2 haies, vous trouverez ci-dessous les liens vers 3 photos de ce parking, faisant partie de la parcelle cadastrée P350.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer la totalité de la P350 pour y remédier.

D'autre part, dans le règlement du futur PLU,

Règlement applicable à la zone NT, pages 107-108

Thématique 1 :

Destination des constructions, des sols et natures d'activité

Article NT1: Destinations et sous-destinations

le STECAL de Chanteloup est classé NTd, or, l'activité de Restauration est interdite.

La possibilité de proposer de la restauration est nécessaire pour de potentiels acquéreurs afin de pourvoir à l'équilibre financier des lieux.

Je vous remercie d'autoriser cette sous-destination au STECAL de Chanteloup.

Cordialement,

Chantal MORIN

DOMAINE deCHANTELOUP

06.11.86.13.45

le-domaine-de-chanteloup.com

